

Nantes, le 7 mai 2024

**Fonds européen de développement régional (FEDER) - Fonds social européen (FSE)  
2014-2020**

**Modification technique du plan de financement en vue de la clôture financière du programme**

**POUR APPROBATION**

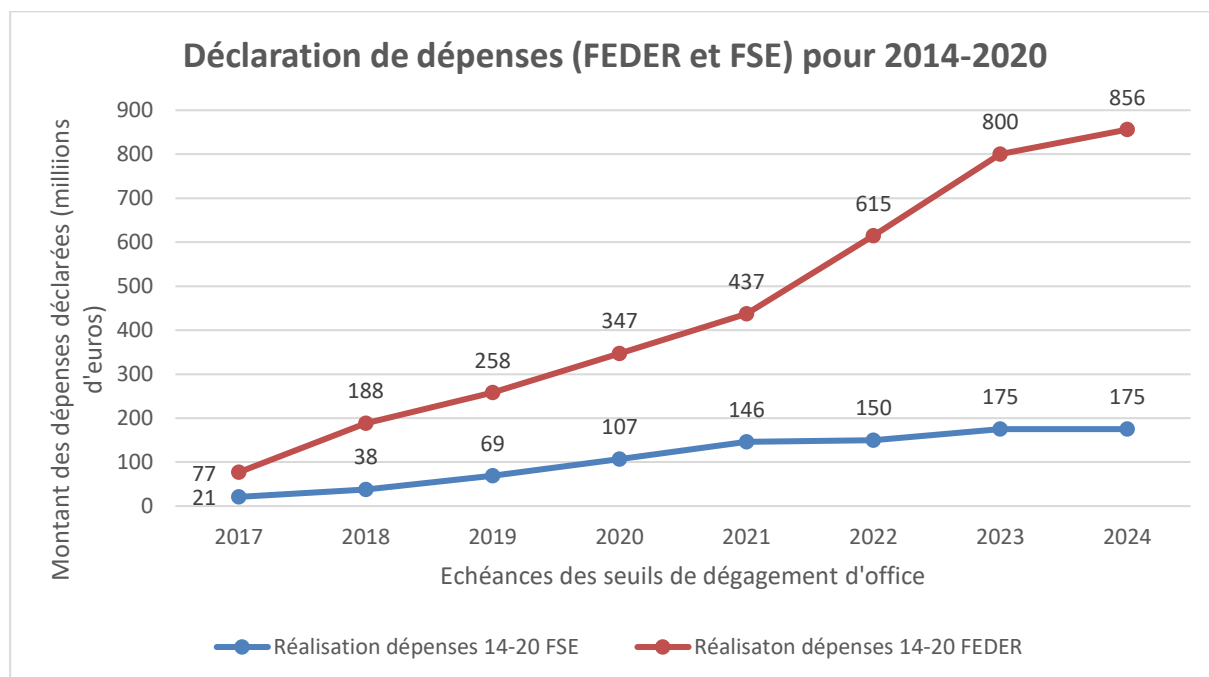
La maquette du programme régional FEDER/FSE s'élève à 465,829 M€ pour les axes 1 à 13 dont 86,36 M€ au titre du volet « REACT EU » du plan de relance européen pour la politique de cohésion.

L'enveloppe totale de FEDER est de **367,29 M€** dont 67,3 M€ au titre de REACT EU FEDER et celle de FSE est de **98,53 M€** dont 19 M€ au titre de REACT EU FSE.

L'enveloppe régionale a été abondée de 86,3 M€ dans le cadre du plan de relance européen au titre du dispositif REACT EU, avec les mêmes objectifs calendaires en termes de réalisation des opérations et de gestion des dossiers (date maximale de réalisation des dépenses maintenue à décembre 2023). Pour faire face à ce pic conjoncturel en termes d'activités de gestion (clôturer la programmation 2014-2020 renforcée par la relance et lancer la programmation 2021-2027), la Région a recruté des contrats de projets pour renforcer ses équipes de gestion.

Cet investissement de la Région a porté ses fruits car il a permis d'avancer fortement sur la réalisation de la clôture du programme 2014-2020 et tout particulièrement sur ce volet relance (programmation puis réalisation).

Ainsi, la dynamique de réalisation sur FEDER et FSE sur l'ensemble du programme a été très forte depuis 2021.



Consultation écrite du Comité régional de suivi du 7 au 17 mai 2024 – FEDER/FSE – ajustement technique du programme régional FEDER-FSE 2014-2020 dans le cadre de la clôture

## Ajustement technique de la maquette dans le cadre de la clôture

Le niveau des dépenses à atteindre par fonds et par axe du programme est quasiment atteint à 100% pour permettre une consommation des crédits de la maquette régionale. Il reste, toutefois, quelques derniers travaux de vérification à finaliser et quelques derniers paiements à effectuer auprès des bénéficiaires d'ici l'été 2024. La Région se positionne dans le peloton de tête des Régions françaises et est en situation de réussir la clôture des programmes qu'elle gère.

Toutefois, au plan européen, compte-tenu du retard structurel pris dans la mise en œuvre des programmes FEDER et FSE dans de très nombreux Etats à la suite des différentes crises ayant touché l'Union européenne depuis 2019, plusieurs dispositions ont été discutées courant 2023 pour faciliter la clôture financière de ces programmes par les autorités de gestion en charge de leur mise en œuvre. Ces discussions se sont poursuivies et ont fini par aboutir à des décisions récentes le 29 février 2024 .

Même si elles interviennent tardivement, deux dispositions principales intéressantes ont ainsi été votées.

La première allonge d'un an la durée de réalisation des travaux de clôture administrative et financière des autorités de gestion, d'audit et de la Commission européenne.

Cette disposition n'a pas modifié la date finale d'éligibilité des dépenses pour les projets, date qui est restée fixée au 31 décembre 2023 (factures payées), y compris pour le plan de relance.

La seconde permet d'augmenter le taux de remboursement de la Commission européenne à hauteur de 100% des dépenses déclarées sur chaque axe pendant cette dernière année comptable (exercice comptable courant à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023). Cette possibilité est ouverte afin d'accélérer la justification des dernières dépenses auprès de la Commission européenne et donc de gagner du temps sur la clôture. Ceci contribuera également à pouvoir plus rapidement concentrer les activités de l'autorité de gestion sur la nouvelle période de programmation du FEDER, FSE+ et Fonds pour une transition juste (FTJ) 2021-2027, en vue notamment des premières échéances de dégageement d'office fin 2025. Cette mesure est purement technique et comptable et n'a pas d'impact sur les porteurs de projets.

Fidèle à ses orientations, la Région Pays de la Loire, en tant qu'autorité de gestion du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020, souhaite activer cette nouvelle possibilité réglementaire, même si les effets seront finalement marginaux. Toute mesure de simplification et d'accélération de la mise en œuvre des fonds européens doit en effet être saisie chaque fois que cela est possible. Le règlement d'exécution (UE) 2024/1160 du 19 avril 2024 est venu préciser les modalités concrètes de mise en œuvre de cette disposition.

Ainsi, la Région Pays de la Loire soumet à l'avis des membres du Comité de suivi la proposition de relever les taux d'intervention FEDER et FSE prévus dans le plan de financement du programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 à hauteur de 100% pour cette dernière année comptable démarrant au 1<sup>er</sup> juillet 2023.